

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

ORGANISME PUBLIC CHARGÉ DU RECUEIL, DE L'ANALYSE ET DE LA SYNTHÈSE DES DONNÉES RELATIVES AUX DROGUES ILLICITES, À L'ALCOOL ET AU TABAC EN FRANCE

Recherche thématique

1 Produits

Alcool
Cannabis
Cocaïne et crack
Ecstasy et amphétamine
Hallucinogènes
Héroïne et autres opiacés
Médicaments psychotropes
Nouvelles drogues de synthèse
Poppers, colles, autres solvants
Tabac
Toutes drogues

2 Thématiques

Présentation
Production / offre
Consommation niveau et fréquence
Conséquences
Réponses publiques, lois et politiques

notice

Sélectionnez à présent la thématique que vous souhaitez obtenir pour afficher un texte de synthèse et la liste des documents relatifs à votre recherche.

3 résultat de la recherche

Poppers, colles et autres solvants : production / offre

Synthèse

Légende

Article

Lettre d'information

Rapport

Base de données

Un marché entre le licite et l'illicite

Les interpellations pour usage ou trafic et les saisies de solvants ou de poppers illicites sont exceptionnelles. En effet, les colles et les solvants étant des produits répandus dont l'usage et la possession sont licites, ils sont peu visibles des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, certains poppers étaient encore autorisés en France, leur principe actif n'ayant pas été mentionné dans le décret d'interdiction, du fait d'une apparition plus tardive sur le marché [2]. En 2007, un décret (annulé en mai 2009), élargissant l'interdiction de vente à tous les poppers, n'a semble-t-il pas entraîné de diminution de l'usage en milieu festif, les usagers se procurant le produit par internet ou lors de voyages à l'étranger. On continue d'en trouver notamment dans les sex-shops ou les saunas qui les proposent discrètement à leurs clients [4]. Cependant, ils sont

considérés par les usagers comme de moins bonne qualité que ceux importés illégalement des Pays-Bas et du Royaume-Uni. La situation depuis l'annulation du décret mi-2009 n'a pas encore pu être évaluée. En 2008, les prix cités par les sex-shops qui écoulent leurs stocks à Paris se situent entre 35 et 40 € le flacon de 13 ml. A Toulouse, le flacon de 10 à 15 ml, commandé à un intermédiaire, vendu 12 € en 2007 est accessible à 20 € en 2008 [4].

Sélection de documents

1. Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2009.

2010, Nanterre, OCRTIS, 75 p.

2. Décret n°90-274 du 26 mars 1990 relatif aux produits dits "poppers" contenant des nitrites de butyle et de pentyle (NOR: SPSP90000016D)

3. Décret n°2007-1636 du 20 novembre 2007 relatif aux produits contenant des nitrites d'alkyle aliphatiques, cycliques, hétérocycliques ou leurs isomères destinés au consommateur et ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché (NOR : ECEC0764037D).

4. CADET-TAIROU A. et al, Drogues et usages de drogues en France : Etat des lieux et tendances récentes 2007-2009 - Neuvième rapport national du dispositif TREND

Paris, OFDT, 2010, 281 p.

Dernière mise à jour : décembre 2010